

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II La prière pour la paix. — III Officiel: Renseignements sur le jeûne. — IV Correspondance romaine. — V Le général Joffre: Est-il catholique? — VI Sir Henry Howard au Vatican. — VII Courtes réponses à diverses consultations. — VIII Au Bon-Pasteur: Véture et profession religieuse. — IX Retraite fermée pour les marchands et les hommes d'affaires.

**AU PRONE**

Le dimanche, 21 février

On annonce :

Le premier vendredi du mois ;

L'ouverture des exercices du mois de mars, si elle n'est faite (1).

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche, 28 février

Office du II dim. du Carême, semi-double (privil. contre tout office de 1e cl.); 2e or. **A cunctis**, 3e **Omnipotens** ; préf. du Carême.

— Aux vêpres du dim. suffrage.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche, 7 mars

Tous les titulaires dont l'office tombe depuis le 1er dimanche du Carême n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 2 mai), le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

(1) Indulgences: 1o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de saint Joseph ; — 2o indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront accompli, pendant un mois, ces pieux exercices, moyennant *confession*, *communion* et *prière* aux intentions du Souverain-Pontife. Le temps de la Passion pendant lequel la statue de saint Joseph est couverte n'empêche pas de lui rendre les mêmes hommages. Toutefois on peut aussi commencer ces exercices en février, (le 16), pour les terminer la veille de la fête de saint Joseph (le 18 mars).